

Québec, le 30 juin 2009

Monsieur Daniel Mayrand  
Directeur général  
Ville de Maniwaki  
186, rue Principale Sud  
Maniwaki (Québec) J9E 1Z9

VILLE DE MANIWAKI  
C. 1011

6 JUIN 2009

DY  
RÉPÉTÉ  
COPIE À: Conseil - Dural

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que la programmation de travaux présentée par votre municipalité, le 18 juin 2009, a été acceptée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

À cet effet, je vous informe que le MAMROT a recommandé à la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) le versement à votre municipalité du montant de 695 428 \$ provenant d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec.

L'annexe 1 présente l'échéancier de versement de la contribution gouvernementale, le niveau d'investissement minimal que votre municipalité devra maintenir, la contribution que votre municipalité doit ajouter, ainsi que les mesures de reddition de comptes devant être rencontrées.

En ce qui a trait à l'annonce publique de tout projet réalisé à la faveur de la contribution financière susmentionnée, elle sera faite par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la municipalité.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction des infrastructures - Montréal au 514 873-3335.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Jacques Tremblay

Jacques A. Tremblay